



## LA CONFÉRENCE DE L'ONU SUR L'EAU 2023:

### PERSPECTIVES SUR COOPÉRATION, PAIX ET DÉVELOPPEMENT DANS LA BASSIN DU LAC TCHAD

- Par HYCINTH BANSEKA  
DIRECTEUR TECHNIQUE  
Commission du Bassin du Lac Tchad

# Plan de la Présentation

- **Aperçu de la Commission du Bassin du lac Tchad**
- **Défis et opportunité dans le bassin du Lac Tchad**
- **Engagements clé de la Conference sur l'Eau 2023 de l'ONU**
- **Charte de l'Eau de la CBLT**
- **Interventions Phare de la CBLT**

# Introduction: Commission du Bassin du Lac Tchad

- La **Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)** a été créée le **22 mai 1964** par les **quatre pays riverains** du lac Tchad, dont le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad, a travers la Convention de Fort Lamy (actuel N'Djaména)
- La République centrafricaine a rejoint l'organisation en 1996 et la Libye a été admise en 2008.
- Le Soudan, l'Égypte, la République du Congo et la République Démocratique du Congo sont des membres observateurs.
- Le siège de la Commission est situé à N'Djamena, au Tchad.

# Le « Bassin » du Lac Tchad

Le **Bassin Hydrographique** du Lac Tchad couvre une superficie estimée à 2. 500. 000 km<sup>2</sup> (environ 8 % de la superficie du continent africain)

Le « **Bassin Conventionnel** », qui est la zone de juridiction de la CBLT, quant à lui, couvre une superficie estimée à 967.000 km<sup>2</sup>, soit environ 40% de la superficie du Bassin Hydrographique.

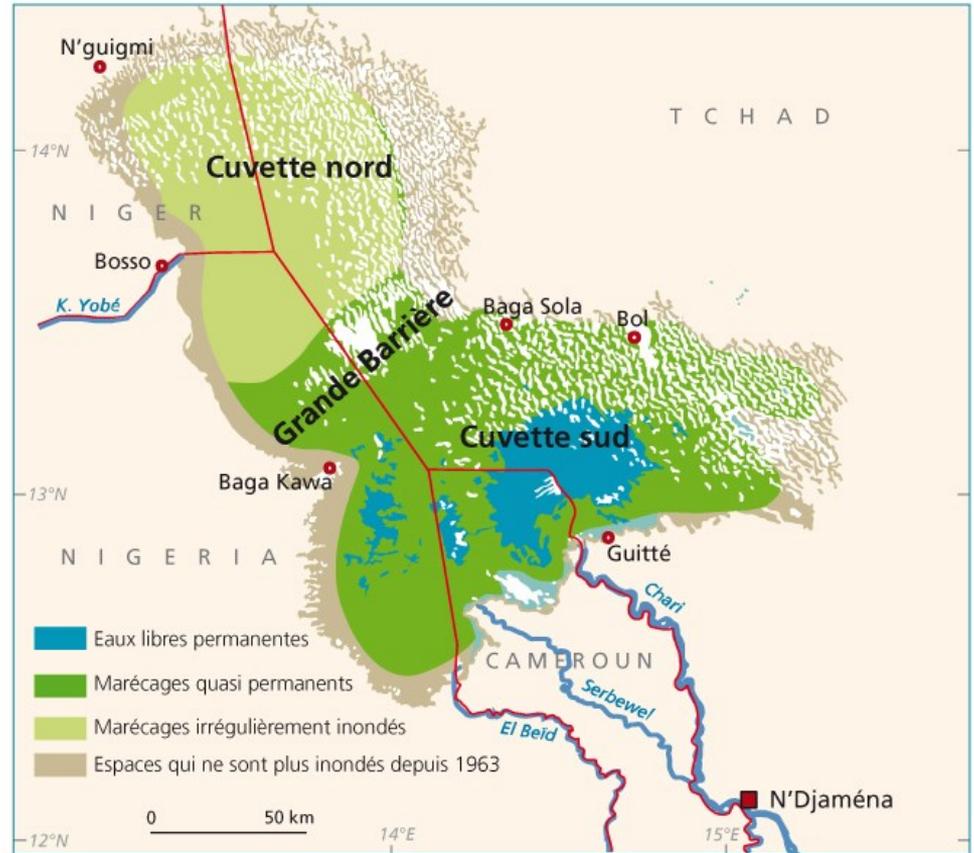
Un milieu à **fort potentiel agricole** (pêche, l'agriculture et l'élevage) et **environnemental**



## Mandat

- **Gérer de façon durable et équitable les eaux du Lac** et les autres ressources en eau transfrontalières du **Bassin Conventionnel** du Lac Tchad,
- **Préserver et conserver les écosystèmes** du Bassin Conventionnel
- Promouvoir l'intégration régionale, préserver la **paix** et la **sécurité** dans le Bassin Conventionnel.

# DEFIS & OPPORTUNITES



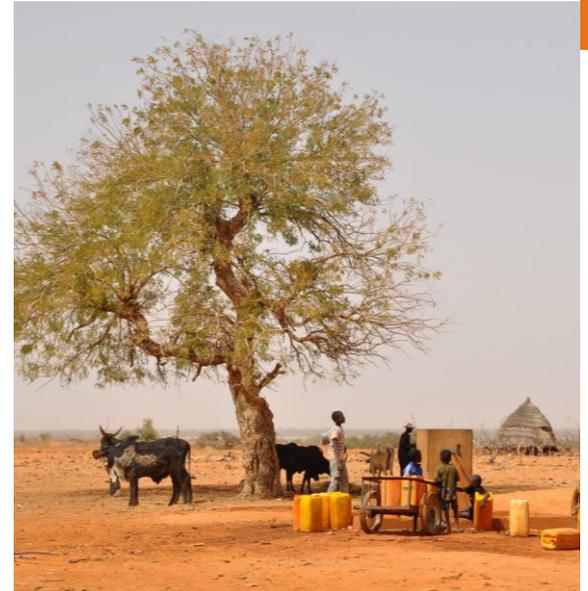
# Défis communs

- **Conflit.** Propagation de la violence des groupes armés aux pays voisins, perturbant les moyens de subsistance et entraînant la destruction des biens. Des conflits intercommunautaires autour des ressources naturelles
- **Déplacements.** La plus grande crise de déplacée d'Afrique. *Un journaliste a décrit la situation dans le bassin du lac Tchad comme « ... la catastrophe humanitaire la plus complexe du monde » (Taub 2017).*
- **Variabilité et Changement climatique.** Les impacts de la variabilité climatique ont exacerbé les tensions liées à l'accès aux ressources naturelles dans toute la région.



# Opportunités partagées

- **Une ressource partagée pour le bassin.** Environ 50 millions de personnes réparties dans cinq pays tirent profit des abondantes ressources naturelles du bassin du lac Tchad.
- **De fortes interdépendances et dynamique transfrontière** dues aux liens culturels et linguistiques, et à la mobilité saisonnière.
- **L'une des populations les plus jeunes et ayant la croissance la plus rapide d'Afrique,** qui pourrait être un moteur de la croissance économique.
- **Existence d'un cadre de concertation** due à la volonté politique des états qui partage les ressources du bassin du Lac Tchad.



# Engagements clés sur les eaux transfrontalières

Recommandations issu du dialogue interactif 4  
sur la Coopération transfrontalière et  
internationale dans le domaine de l'eau de la  
conférence sur l'eau 2023 de l'ONU

1. Renforcer la coopération en particulier au niveau transfrontalier comme une condition préalable pour relever les défis liés à l'eau et pour assurer le développement durable, l'intégration régionale, la construction d'une paix durable et la promotion de la coopération dans d'autres domaines.
2. Renforcer les organismes de bassin et soutenir leurs efforts en faveur d'une gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau, en promouvant l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques. A cet égard, les bassins aquifères transfrontaliers doivent faire l'objet d'une attention accrue.

# Engagements clés sur les eaux transfrontalières

3. Accélérer la mise en place d'accords de coopération là où ils n'existent pas encore et renforcer les accords existants pour les rendre aptes à faire face aux défis croissants sur la base des principes du droit international et des deux Conventions des Nations Unies sur l'eau.
4. Accroître le financement pour la coopération transfrontalière et intersectorielle en mobilisant des financements publics et privés supplémentaires, ainsi qu'en sollicitant des modèles de financement novateurs tels que le financement mixte.



Documents  
de base de la  
CBLT



Convention de Fort  
Lamy du 22 Mai 1964



« Revised Convention »  
(Ndjamena, Décembre 1990)



Charte de l'Eau  
(Ndjamena, 30 Avril 2012)

# Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad

---



# Charte de l'Eau

- Précise et complète les dispositions de la Convention et du statute de la Commission du Bassin du Lac Tchad de 1964
- Bien que la Charte de l'eau de la LCB ne soit pas encore "entrée en vigueur", son contenu fait l'objet d'un consensus général de la part des États parties. La ratification et le dépôt des instruments par les États parties sont très avancés et entreront bientôt en vigueur
- La Charte de l'eau capitalise les deux Conventions des Nations Unies sur l'eau (Convention d'Helsinki – 1992, et Convention de New York -1997). La CBLT accompagne les états membres qui ont exprimé le souhait d'adhérer à une des conventions sur l'eau
- Adhésion aux Conventions globales sur l'eau par les états membres de la CBLT:
  - Cameroun: 1 Convention (1992)
  - CAR: en cours sur la Convention de 1992
  - Libye: 1 Convention (1997)
  - Niger: 1 convention (1997)
  - Nigeria: 2 Conventions
  - Tchad: 2 Conventions

# Dispositions Générales

## OBJECTIFS

- Le Lac Tchad et les cours d'eau, aquifères et écosystèmes aquatiques contenus dans son bassin hydrographique, sont déclarés eaux internationales.
- Entre autre : « ... la **prévention des conflits**, avec l'assurance de la prévention et de ***la résolution efficaces des conflits interétatiques liés à la gestion de la ressource en eau partagée*** »

# Principaux Obligations des états

- **Article 8. Obligation générale de coopération**
  - Les Etats Parties à la Charte de l'Eau coopèrent au sein de la Commission, sur la base des principes de l'avantage mutuel et de la bonne foi, pour parvenir à une utilisation optimale des ressources en eau, à une protection adéquate des ressources en eau et de l'environnement ainsi qu'à un ***règlement efficace des différends*** liés aux ressources en eau partagées du Bassin.
- **Article 10. Obligation d'utilisation équitable et raisonnable de l'eau**
  - Les Etats Parties utilisent, sur leur territoire respectif, les ressources en eau superficielles et les aquifères du Bassin, de manière équitable et raisonnable afin d'en tirer les avantages optimaux et durables compatibles avec les intérêts légitimes de chaque Etat du Bassin et la protection du Lac Tchad et des cours d'eau, aquifères et écosystèmes aquatiques contenus dans son bassin hydrographique.

# Autres Obligations des états

- **CHAPITRE 8. NOTIFICATION PREALABLE POUR LES MESURES PROJETEES**
  - Article 52. Obligation de notification et d'autorisation préalable
  - Article 53. Obligation de déclaration préalable
  
- **CHAPITRE 10. COLLECTE ET ECHANGES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS:**
  - Article 64. Obligation de collecte de données et d'information
  - Article 65. Obligation d'échange de données et d'informations
    - **Outil clé: Lake Chad Information System (LIS)**
  
- **CHAPITRE 15. REGLEMENT DES DIFFERENDS**
  - Article 85. Obligation de règlement pacifique des différends interétatiques

# Financement de la CBLT

Afin de mobiliser les financements adéquats, la CBLT, conformément à son mandat et en collaboration avec ses partenaires, a mis en place des cadre stratégique pour répondre aux défis et enjeux de développement durable du bassin.



AFRICAN DEVELOPMENT  
BANK GROUP



THE WORLD BANK  
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP



## Programme d'Action Stratégique (PAS)

- Adopté en juin 2008, il définit le cadre d'une coopération environnementale régionale renforcée entre les États membres au cours des quinze années à venir
- Un document négocié entre les états membres de l'Organisme de Bassin Transfrontalier (OBT)
- Etablit les **principes de la gestion environnementale et de la coopération, et** énonce une **vision à long terme** pour le développement durable du bassin du lac Tchad ;
- Présente les **défis majeurs de la gestion intégrée et durable** du bassin du lac Tchad ; fixe les **Objectifs de Qualité de l'environnement (OQE)** sur la base des problèmes transfrontaliers prioritaires (PTP)

Regional Land and Water Agreement Treaty  
in the Lake Chad Basin System

**Strategic Action Programme  
for the Lake Chad Basin:**  
Agreed by the LCBC Member States of  
Cameroon, Central African Republic, Chad,  
Niger, and Nigeria

Final SMP, 11 June 2008



# PAS : Programmes et Projets en cour

---

- Programme de Réhabilitation et de Renforcement des Systèmes Socio-écologiques dans le Bassin du Lac Tchad (**PRÉSIBALT**) – **Banque Africaine de Développement**
- Programme d’Urgence de Développement Prioritaire pour les jeunes et couches vulnérables dans le bassin du lac Tchad (**PURDEP – Etats membres de la CBLT**)
- Projet de conservation et de gestion durable du Lac Tchad à travers la coopération transfrontalière et la GIRE (**FEM/PNUD**)
- Programmes “Gestion durables des Ressources en Eau dans le Bassin du Lac Tchad” (**Cooperation Allemagne – BMZ**):
  - Projet “**Gestion Appliquée des Ressources en Eau dans le Bassin du Lac Tchad**” (**GIZ**);
- Projet de Transfert d’Eau Interbassin (**PTEIB**) – **Etats membres**
- Plan de développement et d’adaptation au changement climatique du lac Tchad (**PADLT**) avec **Banque Mondiale (CIWA)**
- Projet d’élaboration du 2ème Plan Quinquennal d’Investissement de la CBLT avec l’appuie de la BAD a travers la Facilité Africaine de l’Eau (FAE)



## Stratégie Régional de Stabilisation (SRS)

---

**Stratégie Régional de Stabilisation**, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram (SRS):

- Faciliter la transition entre un engagement militaire actif et la lutte contre les causes profondes de la crise et la rationalisation de diverses initiatives visant à stabiliser les zones touchées par Boko Haram;
- S'appuyant sur neuf objectifs stratégiques, la Stratégie vise à répondre aux besoins à court, moyen et long termes de la région en vue de la stabilisation, de la résilience et du redressement/relevement des zones touchées.



# RSS: Programmes et Projets en cours

- **Facilité régionale de stabilisation pour le lac Tchad**
  - Fonds commun multi-bailleurs lancé le 17 juillet 2019 lors du 2ème forum des gouverneurs du bassin du Lac Tchad au Niger, pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation régionale de la CBLT.
  - Le « RSF » comporte deux types de fenêtres :
    - 4 fenêtres nationales, fournissant une stabilisation immédiate dans les zones cibles spécifiques dans les 4pays touchés, et
    - Une fenêtre régionale qui fournit un soutien étendu pour la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation régionale.
  - Les interventions se sont concentrées sur quatre (5,6,8 et 9) des neuf piliers de la RSS.

## **Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-Economique des Groupes Vulnérables dans le Bassin du Lac Tchad (PARSEBALT) – Banque Africaine de Développement**

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans le bassin du Lac Tchad, par la réinsertion sociale et économique des populations les plus affectées par l'insécurité et les aléas climatiques dans la région

# RSS: Programmes et Projets en cours

- **Projet de Relance et de développement de la région du lac Tchad (PROLAC) et le Projet multi-sectoriel de reprise des crises (MCRP) – avec la Banque Mondiale**
  - Contribuer au redressement de la région du lac Tchad en soutenant la coordination régionale et le suivi des crises, la connectivité et les moyens de subsistances agricoles dans certaines provinces de la République du Cameroun, de la République du Tchad et de la République du Niger.
  - améliorer l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance des communautés touchées par la crise dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe, et renforcer la coordination entre ces États et les autres pays du lac Tchad.
  - Organisation du Forum Annuel de développement de la région du Lac Tchad: 2ème Forum prévu du 23 au 25 Mai à Niamey, au Niger. <http://developmentforum.cbft.org/fr/>
- **Initiative “Evaluation de la résilience de la sécurité de l’eau dans la bassin du Lac Tchad” avec l’appui de la Banque Mondiale (CIWA)**

Email address: [h.banseka@cblt.org](mailto:h.banseka@cblt.org); [hycinthb@gmail.com](mailto:hycinthb@gmail.com)

Website: <https://cblt.org/fr/>

Twitter: @lcbc\_cblt



**THANK YOU FOR YOUR KIND ATTENTION**